



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

Consultation sur le montant de la cotisation annuelle 2025-2026

Fiche 2.

Mon rôle lors d'une AGA



L'objectif principal d'une AGA est la présentation des réalisations de l'Ordre pour l'année antérieure qui se termine au 31 mars :



Les rapports sur les activités de l'Ordre ;



Les états financiers audités.

Pour l'AGA 2024, on trouve cette information au rapport annuel 2023-2024.

Le secrétaire de l'Ordre présente aussi le rapport sur les récentes élections à la présidence et des membres du Conseil d'administration (CA).

Je serai présent(e) lors de l'AGA, sur quoi serai-je appelé(e) à me prononcer ?



Les membres de l'Ordre prennent 3 décisions lors de l'AGA :

- 1** Nommer l'auditeur qui sera chargé d'auditer les états financiers de l'Ordre de l'exercice 2024-2025 ;
- 2** Approuver la rémunération des membres élus du CA pour l'année 2025-2026 ;
- 3** Approuver la rémunération du président pour l'année 2025-2026.



Quelles décisions reviennent au CA plutôt qu'aux membres de l'Ordre ?

Depuis 2018, il revient au CA de prendre les décisions suivantes :



Fixer le montant de la cotisation annuelle, après avoir consulté les membres ;



Décider du mode d'élection à la présidence qui peut être :



Au suffrage universel des membres ;



Au suffrage des membres du CA qui élisent la présidente ou le président parmi les membres élus du CA.

**Pour tout connaître sur les règles encadrant les
AGA de l'Ordre, consultez la**

**[Politique sur les règles régissant la tenue des
assemblées générales des membres de l'Ordre
des hygiénistes dentaires du Québec](#)**